Ville d'HAUBOURDIN

ARRÊTÉ MUNICIPAL

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Arrêté n° 6.4.002/2023

Nous, Maire de la Commune d'HAUBOURDIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément ses articles L2212 et suivants,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L3321-1, L3334-1 et L3334-2, L3335-1,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 déterminant le périmètre de protection pour l'installation des débits de boissons,

VU l'arrêté municipal du 27 avril 2011 déterminant la consommation d'alcool sur le domaine public (arrêté n°6.1.010/2011) et la vente à emporter d'alcool entre 22h00 et 6h00 (arrêté n°6.1.011/2011),

VU la demande présentée par Monsieur CARON Jean-Michel, Président du Comité des Fêtes & d'Entraide du Petit Belgique et domicilié 27 avenue Jacquard à Haubourdin,

ARRETONS

ARTICLE 1 – **Monsieur Jean-Michel CARON est autorisé à installer une buvette le dimanche 12 février 2023 de 15h00 à 20h00 à l'espace Beaupré (3 salons) avenue de Beaupré, à l'occasion d'un loto.**

ARTICLE 2 – Les boissons mises en vente sont limitées aux boissons sans alcool et aux boissons appartenant à la 3e catégorie dite restreinte (boissons fermentées non distillées, vins doux naturels et apéritifs à base de vin et de liqueurs ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur).

ARTICLE 3 – Face à l'épidémie du Covid-19, le respect des gestes barrières doit être appliqué, le port du masque est conseillé et le gel hydro-alcoolique sera installé à l'entrée du site.

ARTICLE 4 - Cette autorisation est accordée dans la limite de 5 par an.

ARTICLE 5 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Commissaire de Police de LOMME sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Haubourdin, le 23 janvier 2023

Le Maire,

VILLE D'HAUBOURDIN

Pierre BEHARELLE

Publié en Mairie le : 23 JAN. 2023
Notifié à l'intéressé(e) le : 23 JAN. 2023
Notifié au commissariat de Lomme le : 23 JAN. 2023

Mairie d'Haubourdin • 11 rue Sadi Carnot • CS 70159 • 59482 Haubourdin Cedex
Téléphone 03 20 44 02 90 • Fax 03 20 44 02 50
mairie@haubourdin.fr • www.haubourdin.fr

Papier issu de forêts gérées durablement